

PROTOCOLE ET DOSSIER DE DEMANDE D'ALLEGEMENTS ET / OU DE DISPENSES

FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE (DEES)

I. Cadre règlementaire :

- Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- Fiches synthétiques à destination des acteurs de la mise en œuvre de la réingénierie des formations des 5 diplômes du travail social de niveau II (octobre 2018).

II. Définitions :

La **dispense de formation**, lorsqu'elle est obtenue, signifie que le candidat est dispensé de suivre le temps de formation concerné et qu'il est également dispensé des épreuves de certification correspondantes.

L'**allègement de formation**, lorsqu'il est obtenu, signifie que le candidat ne suit pas le temps de formation concerné, mais qu'il est tenu de se présenter aux épreuves de certification correspondantes.

III. Principes généraux :

Il est institué une **commission d'admission à l'epss**. Elle étudie chaque dossier transmis et se prononce sur la validation des demandes d'allègements et dispenses qui lui sont présentées. Elle propose un parcours individualisé au candidat.

Les candidats concernés	Les demandes possibles
Les candidats titulaires d'un DEASS, DECESF, DEEJE, DEETS obtenu à partir de 2021.	Une dispense des deux derniers domaines de formation et de certification (DF3 et DF4). Un allègement de période de stage pratique.
Les candidats titulaires d'un DEASS, DECESF, DEEJE, DEETS obtenu avant 2021.	Des allègements de période de formation et/ou de stage pratique.
Les candidats titulaires d'une Licence ou d'un Master.	Des allègements de période de formation.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33(0)142795020 / Siret 78428106500010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33(0)130756296 / Siret 78428106500036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

IV. Règles générales d'examen de la demande :

Les allègements n'ont pas d'application systématique. Les propositions faites par la commission d'admission correspondent à des parcours-types qui ne peuvent être modifiés. Ce choix permet de préserver une démarche de formation en groupe et une logique pédagogique dans un temps de formation resserré.

En cas de difficultés identifiées au cours de la formation théorique ou pratique et de résultats insuffisants pendant les semestres, il peut être proposé une modification du parcours allégé visant l'efficacité de la professionnalisation de l'étudiant et en concertation avec lui.

INFORMATION IMPORTANTE

Selon les directives de la Région Ile-de-France, les personnes effectuant une demande d'allègements et/ou de dispenses, ne peuvent prétendre à une prise en charge financière des frais de formation par cette collectivité territoriale. Les candidats, acceptant la proposition d'allègements et/ou de dispenses présentée par l'epss, ne pourront plus avoir accès à la Voie Initiale, dite Voie Directe et pourront s'inscrire uniquement en apprentissage, en situation d'emploi ou en financement personnel.

Conditions d'éligibilité au financement de la formation par la Région Ile-de-France :

- ✓ Les jeunes de moins de 26 ans **en poursuite d'études sans interruption** (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant),
- ✓ Les jeunes de moins de 26 ans **avec interruption de scolarité de moins de 2 ans** avant le démarrage de la formation,
- ✓ Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- ✓ Les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi,
- ✓ Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi
- ✓ Compétence),
- ✓ Les bénéficiaires du RSA.

Tableau d'allègements et de dispenses des domaines de formation – DEES

Diplôme attesté	Durée de formation <i>prévisionnelle</i>	Allègements / dispenses possibles	Stages obligatoires et volume horaire à effectuer	Certifications obligatoires
Moniteur éducateur Niveau 4	3 ans	Cours correspondant à la connaissance des institutions, le travail d'équipe, l'accompagnement des publics, la connaissance des publics	Allègement de 16 semaines, reste 1540h à effectuer	A réaliser en totalité
Assistant de Service Social Conseiller en Economie Sociale Familiale Educateur de Jeunes Enfants Educateur Technique Spécialisé Niveau 5 (diplômés jusqu'à 2020)	3 ans	Allègements possibles sur l'ensemble des DC	Allègement de 16 semaines, reste 1540h à effectuer	A réaliser en totalité
Assistant de Service Social Conseiller en Economie Sociale Familiale Educateur de Jeunes Enfants Educateur Technique Spécialisé Niveau 6 (diplômés depuis 2021)	2 ans (programmés sur une amplitude de 3 années scolaires)	Allègements possibles DC1 et DC2 Dispenses de cours et de certifications DC3 et DC4 (500h)	Allègement de 16 semaines, reste 1540h à effectuer	Certifications des DC1 et DC2

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

Diplôme attesté	Durée de formation <i>prévisionnelle</i>	Allègements / dispenses possibles	Stages obligatoires et volume horaire	Certifications obligatoires
Licence professionnelle Licence Sciences humaines et sociales ¹ Niveau 6	3 ans	Allègements possibles sur certains contenus disciplinaires à évaluer selon la Licence obtenue Les volumes horaires dispensés pourront varier suivant la Licence pro obtenue Dispense Anglais / Numérique	Aucun allègement /dispense, soit 2100h	A réaliser en totalité
Master 1 et 2 en sciences humaines et sociales ¹ Niveau 7	3 ans	Allègements possibles sur certains contenus disciplinaires à évaluer selon le Master obtenu Les volumes horaires pourront varier suivant la Licence pro obtenue Dispense Anglais / Numérique	Aucun allègement /dispense, soit 2100h	A réaliser en totalité

¹ Pour rappel, les sciences humaines et sociales regroupent les disciplines suivantes :

[Psychologie](#), [Philosophie](#), [Sociologie](#), [Science politiques](#), [Ethnologie](#), [Anthropologie](#), [Sciences économiques et sociales](#).

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE DOMAINES DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ RÉGI PAR L'ARRÊTÉ DU 20 JUIN 2007 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ET BLOCS DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ RÉGI PAR L'ARRÊTÉ DU 22 AOÛT 2018 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	
Domaines de compétences	Domaines de compétences	Blocs de compétences correspondants
DC1 Accompagnement social et éducatif spécialisé	DC1 La relation éducative spécialisée	Bloc de compétences n° 1 : Construction de la relation éducative Bloc de compétences n° 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
DC2 Conception et conduite de projet éducatif spécialisé	DC2 Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés	Bloc de compétences n° 3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif Bloc de compétences n° 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif
DC3 Communication professionnelle	DC3 Communication professionnelle	Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social
DC4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles	DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Ce tableau de correspondance est également applicable aux candidats ayant validé partiellement leurs domaines de compétences au titre de la validation des acquis de l'expérience.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

DOSSIER DE DEMANDE
D'ALLEGEMENTS ET / OU DE DISPENSES
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Dossier complet à retourner au plus tard le jeudi 5 mai 2022 à
l'adresse suivante : EPSS - Admissions - 13, Boulevard de l'Hautil -
95092 Cergy-Pontoise Cedex ou par mail à selections@epss.fr

NOM : Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : F ☐ H ☐

Date de naissance : / / Lieu de naissance : Dpt

Nationalité.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Adresse électronique :

Statut actuel : Salarié.e ☐ Etudiant.e ☐
Si autre, merci de préciser :

Je, soussigné.e

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents
 joints dans ce dossier de demande d'allègements et/ou dispenses.

Fait à :

Le :

Signature :

Liste des pièces à fournir

- ☐ Une lettre détaillée comprenant :
 - vos motivations, relatives à votre demande d'allègements et/ou de dispenses ;
 - une description et analyse détaillées des fonctions déjà exercées, en lien avec les allègements et/ou dispenses souhaités ;
 - un descriptif des contenus d'enseignements théoriques et leurs volumes déjà acquis ;
- ☐ Un CV, présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles ;
- ☐ La copie des diplômes, titres professionnels ou certificats obtenus ;
- ☐ La copie des attestations de travail et tous les documents mentionnant des expériences extra-professionnelles (attestations de bénévolat, attestations de stage...) ;
- ☐ La copie de la carte d'identité / passeport / carte de séjour.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784

281 065 000 10

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784

281 065 000 36

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z